



1

LE PORTAGE SALARIAL TOUJOURS PLUS STRUCTURÉ

Si le projet original de Bénédicte reste incompatible avec le portage salarial, ce statut qui mêle sécurité du salariat et avantages de l'autonomie professionnelle diversifie son champ d'application. En principe, il est réservé aux cadres. « Dans la pratique, son utilisation s'élargit progressivement à toutes sortes de professions intellectuelles exercées en tant que travailleur indépendant, sans la qualification juridique de cadre », souligne Patrick Lévy-Waitz, président du groupe de portage salarial ITG. Une ordonnance paraît en ce début 2015 pour encadrer le statut avec une meilleure sécurité juridique. Et cette nouveauté en cachera peut-être d'autres. Au cours des derniers mois, le premier ministre Manuel Valls a fait part de son souhait de réformer le portage salarial pour en faire un levier de développement de formes d'emploi innovantes. D'aucuns espèrent le voir appliqué à une multitude de catégories de métiers. La Fédération européenne du portage salarial (FEPS) a récemment fait part de ses attentes quant à l'assouplissement des règles qui encadrent le dispositif, pour qu'il puisse jouer un rôle plus important en matière de lutte contre le chômage. Patrick Lévy-Waitz se réjouit de « la croissance constante de 10% par an que connaît le statut. Un nombre grandissant de personnes aspirent à ce modèle. Désormais, les activités intellectuelles comme la création Web ou le design sont assimilées à des professions de cadres et sont éligibles. »

Le portage salarial forme une relation tripartite entre une entreprise de portage, une personne portée et des sociétés clientes des services de ce travailleur indépendant porté. La relation assure à ce dernier le régime du salariat et la rémunération de sa prestation chez le client par l'entreprise de portage. Des frais généralement inférieurs à 15% du CA réalisé sont prélevés par la société de portage. Toutes les charges sociales doivent bien sûr être déduites. Le salaire net est en moyenne compris entre 50 et 65% des honoraires hors taxes facturés à l'entreprise cliente.

2

LOUER LE STRICT NÉCESSAIRE

Les espaces de coworking essaient aux quatre coins du pays. On dénombre actuellement un million d'auto-entrepreneurs, ce qui traduit un souhait de plus en plus marqué d'œuvrer pour son propre compte. Même si une grande partie d'entre eux n'utilise le statut que pour s'assurer un revenu d'appoint, bon nombre de ces travailleurs autonomes sont enclins à adopter des fonctionnements professionnels innovants. « *Le développement des centres d'affaires s'inscrit dans cette tendance* », remarque Anthony Gutman, directeur de la société Remix, spécialisée dans les services de coworking. L'entreprise a ouvert en janvier son troisième centre parisien, alors qu'elle n'existe que depuis 2013. Cette solution est adaptée aux entrepreneurs ayant une visibilité à court terme, d'à peine quelques mois.

« *L'optimisation des dépenses est essentielle. La crise n'est plus l'exception mais la règle, estime Anthony Gutman. En conséquence, il faut proposer des réponses adaptées.* » Chez Remix, le coût d'hébergement est de 380 euros hors taxes par poste de travail, les tarifs étant dégressifs pour les occupations de longue durée. Les centres de coworking proposent parfois des ateliers spécifiques, de création, ou des services portant sur des thématiques particulières. La notion d'entraide, de rapprochement de profils de mêmes secteurs ayant potentiellement des intérêts communs, est un autre atout qui intéresse souvent les clients. « *Nous disposons aussi de salles de conférences dans lesquelles se déroulent quelque 150 événements par an* », indique Anthony Gutman, illustrant les offres déployées pour attirer les jeunes entrepreneurs.

3

QUAND LA BANQUE RÈGLE LA FACTURE DU CLIENT

La cession Dailly est une des solutions qui peut servir de compensation aux problèmes de délais de paiement dont Tchén est victime. Elle consiste à confier les créances professionnelles à son établissement de crédit qui octroie à l'entreprise une avance de trésorerie à hauteur du même montant. Le transfert des dites créances se fait sans l'intervention de la société cliente qui doit régler les dettes. Cette dernière n'en a donc pas connaissance, sauf bien sûr si on tient à lui notifier. L'avantage réside dans un gain de temps précieux quant à l'encaissement des fonds, car la phase d'attente inhérente à la réception des documents par le client est inexistante. Mais l'option est assez coûteuse. En contrepartie de ces atouts, les intérêts et commissions prélevés peuvent atteindre 11% du montant hors taxes de la créance financée.



Ne rien oublier, ne rien négliger, ne rien rater... Bonne année !